

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par MANHEIM FRANCE (ci-après dénommée « Le Vendeur »), SAS au capital de 50 000 Euros, dont le siège est situé ZI Ouest les Sables, 13/15 avenue Descartes, 91420 MORANGIS, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 500 593 132 00011, auprès d'Acheteurs professionnels, désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur sur le site Internet de MANHEIM FRANCE :

Tous types de véhicules d'occasion mis en circulation à partir de 1990.

L'accès au site Internet de MANHEIM FRANCE est réservé uniquement aux professionnels de l'automobile, ci-après dénommés « l'Acheteurs professionnel».

Une connexion Internet permet l'accès au site de MANHEIM FRANCE www.manheim.fr. Ce site comporte un stock de véhicules d'occasion à vendre (« Cyberstock Plus »). A l'inscription, l'Acheteur obtient, après communication de ses extrait K-BIS, n° TVA intra-communautaire et n° Siret, son code d'accès et son mot de passe et ce, sans frais d'abonnement.

L'Acheteur professionnel ne peut acheter qu'en son nom et s'interdit de communiquer ses mots de passe et code d'accès à des tiers. MANHEIM FRANCE se réserve le droit de suspendre à tout moment l'accès au « CyberStock Plus » pour tout manquement aux conditions générales d'utilisation auxquelles il est expressément renvoyé sur ce point.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet de MANHEIM France.

Sauf éléments contraire, les données enregistrées par MANHEIM FRANCE constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les produits présentés sur ledit site Internet sont proposés à la vente sans limitation de territoire.

Les offres de produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles et sans engagement particulier du Vendeur. Les indications sur la disponibilité des produits sont fournies au moment de la passation de la commande.

La vente de véhicules d'occasion est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente sous réserve des clauses spécifiques présentes dans une convention particulière liant l'Acheteur professionnel et le Vendeur.

ARTICLE 2 – Commandes

Il appartient à l'Acheteur professionnel de sélectionner sur le site Internet de MANHEIM FRANCE (ci-après dénommé « le site Internet ») les produits qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

1. Achat immédiat

Il est proposé sur le site Internet, pour chaque produit, un prix d'achat immédiat.

L'Acheteur professionnel qui souhaite accepter l'offre ainsi faite clique sur « achat immédiat ». Après consultation des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions d'Utilisation du site Internet, l'Acheteur professionnel doit, pour valider définitivement la vente, cliquer une seconde fois sur « acheter ». Par cette validation, la vente devient parfaite, sous condition suspensive du paiement du prix dans les conditions fixées à l'article 4.1. ci-après, ce qui fait l'objet d'une confirmation d'achat par courriel adressé à l'Acheteur professionnel.

Le Vendeur envoie par télécopie ou mail un bon de commande à l'Acheteur professionnel, dans les 24 heures suivant la validation de la vente comme indiqué ci-avant.

Le paiement doit intervenir sous 48 heures après réception du bon de commande.

L'Acheteur professionnel doit retourner ledit bon de commande signé et tamponné, en y joignant un extrait de virement. Le paiement doit intervenir sous 48 heures maximum après réception du bon de commande.

2. Ventes privées au plus offrant

Il est proposé sur le site Internet, pour chaque produit, un prix de démarrage des offres.

Pendant la durée de la session de vente telle que fixée au cas par cas sur le site Internet de MANHEIM FRANCE, l'Acheteur professionnel peut formuler des offres après avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions d'Utilisation du site Internet.

A l'expiration du délai fixé pour la session de vente, l'offre la plus élevée est transmise au Vendeur :

- Dans le cas où l'offre la plus élevée atteint le prix de réserve précédemment fixé par le Vendeur, il est indiqué à l'Acheteur professionnel que ce prix de réserve est atteint et que son offre est acceptée.

- Dans le cas où l'offre la plus élevée n'atteint pas le prix de réserve fixé par le Vendeur, ce dernier peut, soit refuser l'offre de l'Acheteur professionnel, soit baisser son prix de réserve et accepter l'offre de l'Acheteur professionnel. Dans ce dernier cas, l'Acheteur peut toujours rétracter son offre.

A l'expiration de la session de vente, l'Acheteur professionnel dont l'offre a été acceptée par le Vendeur reçoit un courriel de confirmation de son achat. A l'envoi de ce courriel, la vente devient parfaite, sous condition suspensive du paiement du prix dans les conditions fixées à l'article 4.1. ci-après.

Le Vendeur envoie par télécopie ou mail un bon de commande à l'Acheteur professionnel, dans les 24 heures suivant la confirmation de la vente comme indiqué ci-avant.

Le paiement doit intervenir sous 48 heures maximum après réception du bon de commande. L'Acheteur professionnel doit retourner ledit bon de commande signé et tamponné, en y joignant un extrait de virement.

ARTICLE 3 – Tarifs

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur, établis en fonction des prix du marché européen des véhicules d'occasion. Lesdits tarifs sont communiqués à l'Acheteur professionnel en vue de chaque vente particulière, au moyen de l'envoi d'un catalogue de vente.

Le prix définitif est le prix indiqué par le Vendeur au moment de la confirmation de l'offre faite par l'Acheteur professionnel. Les prix sont exprimés en Euros TTC. Ils ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition et de transport.

Une facture est établie par le Vendeur et remise à l'Acheteur professionnel à réception du paiement par le Vendeur.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

4.1. Délais de règlement

Le prix est payable comptant, 48 heures après réception du bon de commande par l'Acheteur professionnel. Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par l'Acheteur professionnel si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité. En effet, le paiement du prix constitue une condition suspensive de la réalisation de la vente.

4.2. Pénalités en cas de non paiement du prix

En cas de non paiement du prix par l'Acheteur professionnel dans le délai visé à l'article 4.1. ci-avant, l'Acheteur professionnel doit indemniser le Vendeur du préjudice qu'il subit du fait de la dévalorisation du véhicule entre la passation de la commande et la revente du véhicule à un autre Acheteur professionnel par le Vendeur. Ce préjudice est évalué en fonction des cotations de l'Argus, et donne lieu à un paiement au profit du Vendeur.

4.3. Modalités de règlement

Le règlement des achats s'effectue par virement bancaire.

Les paiements effectués par l'Acheteur professionnel ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur.

ARTICLE 5 – Livraisons

5.1. Modalités de livraison

Les produits acquis par l'Acheteur professionnel seront livrés au lieu fixé par le Vendeur au moyen de l'envoi d'un bon d'enlèvement, dans un délai maximum de 48 h après encaissement du prix. L'Acheteur professionnel doit, dans un délai de 7 jours, retirer les produits achetés à l'adresse ainsi fixée. Les frais d'enlèvement sont à la charge de l'Acheteur professionnel.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par l'Acheteur professionnel dans les délais ci-dessus précisés. Ces délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommages et intérêts, retenue ou annulation de la commande par l'Acheteur professionnel. Toutefois, si les produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 7 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure, la vente pourra être résolue à la demande écrite de l'Acheteur professionnel ou du Vendeur. Les sommes versées par l'Acheteur professionnel lui seront alors restituées sans délai, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

La livraison est réputée effectuée dès la réception du bon d'enlèvement par l'Acheteur professionnel.

5.2. Exportations et livraisons intra-communautaires

En cas de vente d'un produit destiné à la livraison intra-communautaire ou à l'exportation, l'Acheteur professionnel Français devra produire la dernière version valide de son contingent d'achats en franchise lors de la première inscription puis la renouveler chaque année en fonction des dates d'échéances.

En cas de vente d'un produit destiné à la livraison intra-communautaire ou à l'exportation, l'Acheteur professionnel étranger doit verser au Vendeur, à titre de garantie et selon les modalités de l'article 4.1. ci-avant, une somme équivalente au montant de la T.V.A. due sur le prix du produit acheté.

Ladite somme sera restituée à l'Acheteur professionnel dès que la preuve de la réalité de la livraison intra-communautaire ou de l'exportation du produit acheté aura été fournie au Vendeur selon les modalités fixées par ce dernier.

ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des produits du Vendeur, au profit de l'Acheteur professionnel, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du Vendeur sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par l'Acheteur professionnel.

L'Acheteur professionnel s'engage, de ce fait, à faire assurer au profit du Vendeur lesdits produits contre les risques de perte et de détérioration par cas fortuit ou autre, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et des risques et à en justifier au Vendeur, à première demande de celui-ci.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Fournisseur – Garantie

Les produits livrés par le Vendeur ne bénéficient d'aucune garantie contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. L'Acheteur étant un professionnel, il lui appartient de s'assurer de l'état des produits à la livraison.

Les produits vendus sur le site Internet sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient à l'Acheteur professionnel de vérifier.

Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur le site Internet n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité du Vendeur.

L'Acheteur professionnel est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation.

Le Vendeur ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Le vendeur se décharge de tout litige moteur suite à l'achat d'un véhicule sur le site Manheim.

ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par le Vendeur. Ces données nominatives peuvent néanmoins être transmises à des tiers, partenaires du Vendeur. L'Acheteur professionnel dispose donc d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 - Litiges

Tous les litiges auxquels les présentes Conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

ARTICLE 10 - Langue du contrat - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

ARTICLE 11 - Acceptation de l'Acheteur professionnel

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander sur le site Internet de MANHEIM FRANCE emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par l'Acheteur professionnel, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposables au Vendeur.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions générales d'utilisation décrivent les conditions selon lesquelles Manheim France propose l'accès à ses services. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation et les accepter sans réserve.

CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation sont applicables pour tous les véhicules d'occasion confiés par le vendeur à Manheim France sous réserve des clauses spécifiques présentes dans une convention particulière liant l'acheteur et le vendeur.

TARIFS, FRAIS DE MISE EN VENTE ET COMMISSIONS

L'inscription et les soumissions ou offres sont gratuites. Des frais de dossier sont dus par l'acquéreur pour chaque véhicule d'occasion acheté par l'intermédiaire de Manheim France. Le montant de ces frais varie selon les pays. Pour les ventes provenant de France sur le site www.manheim.fr le montant s'élève à 250 euros H.T. (quelque que soit le prix d'achat du véhicule et le mode de paiement choisi). Manheim France se réserve le droit de modifier le montant des frais de dossier après en avoir informé les acheteurs un mois à l'avance. Pour les ventes sur BMW Online le montant des frais se portent à 2,2% HT du prix de ventes TTC du véhicule avec un minimum de 180 € HT pour les marchands Manheim et le montant des frais se portent à 1% HT du prix de ventes TTC du véhicule avec un minimum de 99 € HT pour les concessionnaires BMW. Pour les ventes sur MANHEIM CYBER AUCTION le montant des frais se portent à 2,5% HT du prix de ventes TTC du véhicule avec un minimum de 250 € HT.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix est payable, 48 heures après réception du bon de commande par l'Acheteur. Les frais de dossier et le montant de votre achat doivent être réglés par prélèvement bancaire ou virement bancaire. Les paiements effectués par l'Acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur. Le taux de pénalité exigible le jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture correspond au taux d'intérêt légal en vigueur multiplié par 1.5.

UTILISATION DES SERVICES DE MANHEIM FRANCE

L'accès au site de Manheim France est réservé uniquement aux professionnels de l'automobile.

Une connexion Internet permet l'accès au site de Manheim France (www.manheim.fr). Ce site comporte un stock de véhicules d'occasion à vendre (Cyberstock Plus). En contactant le 0033 (0)5 34 60 49 49, l'acheteur professionnel de l'automobile obtient, après

communication de son extrait K-BIS, N° TVA intra-communautaire et N° Siret, son code d'accès et son mot de passe et ce, sans coût d'abonnement.

Les prix des véhicules d'occasion affichés sur le site Internet de Manheim France sont des prix TTC.

Les membres du site Internet Manheim France ne pourront acheter qu'en leur nom et s'interdisent de communiquer leur mot de passe et leur code d'accès à d'autres tiers. Manheim France se réserve le droit de suspendre à tout moment l'accès au CyberStock Plus pour tout manquement aux conditions générales d'utilisation.

ROLE DE MANHEIM FRANCE

Manheim France n'est pas une « société de ventes aux enchères ». Manheim France n'est qu'un intermédiaire entre un acheteur et un vendeur. Son rôle est de faire rencontrer un acheteur et un vendeur. Manheim France n'intervient pas dans le contrat entre l'acheteur et le vendeur. Ainsi, Manheim France se dégage de toute responsabilité en cas de litige entre un acheteur et un vendeur.

Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur le site Internet n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité du Vendeur.

Les rapports d'expertises mises à disposition sur le site internet de Manheim France n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité du Vendeur. Ils ont pour but d'aiguiller l'acheteur sur les frais carrosseries et non moteur que pourrait avoir le véhicule. Ces rapports sont non chiffrés.

MODES D'ACHAT PROPOSES

L'acheteur peut passer par le système de vente par soumission ou par le système d'achat immédiat.

2. L'achat immédiat

Le vendeur propose un prix d'achat immédiat. L'acheteur qui accepte ce prix clique sur « achat immédiat ». L'acheteur est informé des conditions générales d'utilisation et peut en prendre connaissance. Il doit, pour valider définitivement la vente, cliquer une seconde fois sur « acheter ». Après cette confirmation d'achat, la vente est parfaite. L'acheteur ne peut pas se rétracter. L'acheteur reçoit une confirmation d'achat par courriel. Un bon de commande est envoyé dans les 24 heures.

3. La vente par soumissions

Un prix de réserve est fixé par le vendeur. Si l'offre gagnante est en dessous de ce prix, le vendeur a deux options, soit refuser l'offre de l'acheteur, soit baisser son prix de réserve et accepter l'offre de l'acheteur. Dans ce dernier cas, l'acheteur peut toujours refuser l'offre du vendeur puisqu'elle se situe en dessous de la réserve initiale du vendeur.

Durant la vente, si l'offre en cours est inférieure au prix de réserve, le vendeur peut abaisser son prix de réserve et l'ajuster à l'offre la plus élevée. Dans ce cas, il est indiqué que le prix de réserve est atteint et l'acheteur ne peut plus refuser le véhicule s'il est toujours le meilleur offrant à la fin de la vente.

L'offre par soumission débute avec une offre de départ. Chaque acheteur peut faire des soumissions. Lorsque le prix de réserve est atteint, l'acheteur peut mettre une soumission automatisée c'est-à-dire une offre maximum. En fonction des offres des autres acheteurs, Manheim France soumissionne une offre pour cet acheteur par pallier de 50 euros jusqu'à l'offre maximum fixée par ce dernier.

TRANSPORT DES VEHICULES

Le transport des véhicules acheté peut être géré par Manheim France sur demande de l'acheteur. Dans ce cas, un devis est envoyé à l'acheteur. Lorsque l'acheteur accepte le devis, il doit le retourner signé à Manheim France. Une facture est envoyée à l'acheteur après la livraison du véhicule.

RETRACTATION DE L'ACHETEUR

Lorsque l'acheteur a émis une offre gagnante sur le site ou a effectué un achat immédiat, toute rétractation de sa part ouvre droit à une indemnité forfaitaire au bénéfice de la société Manheim France. Cette indemnité forfaitaire s'élève à 1 500 euros (mille cinq cent euros).

JURIDICTION COMPETENTE

TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU L'ANNULATION DU PRESENT CONTRAT RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE.

DROIT APPLICABLE

Les prestations de services sont régies et interprétées exclusivement par le Droit français.